



**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BRETELLE
D'ACCÈS À L'AUTOROUTE 640**

**VIA LE BOULEVARD
DES PINS**

**DANS LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
DOSSIER : 15-15-13**

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac demande des soumissions pour les travaux de "Construction d'une nouvelle bretelle d'accès à l'autoroute 640 via le boulevard des Pins" à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles à compter du 9 juillet 2016, par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) à l'adresse suivante : www.seao.ca. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la valeur totale de la soumission ou d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour une période de cent vingt (120) jours suivant l'ouverture des soumissions.

De plus, la soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurances certifiant qu'elle émettra un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour gages et matériaux, chacun pour une valeur de 50% du montant de la soumission.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 2 copies) portant la mention « Construction d'une nouvelle bretelle d'accès à l'autoroute 640 via le boulevard des Pins dans la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » et adressées à la soussignée, seront reçues jusqu'à 11 h 00, heure locale, le 15 août 2016, à l'adresse suivante : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Madame Sylvie Brunet, greffière, 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac Québec, J0N 1P0.

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le 15 août 2016, à 11 h 05, heure locale, à l'hôtel de Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

La greffière,
Sylvie Brunet